

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – *Le cadre général du compte administratif*

2 – *La section de fonctionnement*

3 – *La section d'investissement*

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2022. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 754 686,94 €, les dépenses de fonctionnement 2022 à 473 731,82 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (280 955,12 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	175 684,17	Excédent reporté	146 426,36
Dépenses de personnel	231 120,25	Remboursement de charges	263,27
Fonds de péréquation des ressources	8 310,00	Recettes des services	54 275,37
Dépenses de gestion courante	40 021,98	Impôts et taxes	298 082,34
Dépenses financières	6 301,46	Dotations et participations	227 784,07
Ecritures d'ordre entre sections	12 293,96	Recettes de gestion courante	16 332,99
		Recettes exceptionnelles	1 437,80
		Reprises sur provisions	1 851,60
		Ecritures d'ordre entre sections	8 233,14
Total	473 731,82	Total	754 686,94

- c) La fiscalité locale apporte 253 981,00 € à la commune.

- d) La fiscalité locale et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme...).

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunts, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Conseil Départemental, de l'Etat et de divers organismes et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).

Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	202 688,32	FCTVA	32 159,96
Remboursement d'emprunt	65 624,63	Taxe d'aménagement	9 080,17
Cautionnements reçus	421,00	Mise en réserves	157 082,32
Immobilisations incorporelles	10 667,50	Subventions	60 700,00
Subventions d'équipement	2 228,16	Ecritures d'ordre entre sections	12 293,96
Acquisition de mobilier, matériel et autres immobilisations	53 011,65	Opérations patrimoniales	12 882,70
Travaux de voirie	131 687,23		
Ecritures d'ordre entre sections	8 233,14		
Opérations patrimoniales	12 882,70		
Total	487 444,33	Total	284 199,11

- b) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2022 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 117 729,00 € en dépenses et 167 025,00 € en recettes.
- c) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 605 173,33 € et la recette à 451 224,11 €.

L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 153 949,22 €). Il devra être couvert, en 2023, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.



Le Maire,

MEHFAC Sébastien